



LISTE DES DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2026

RAPPORTEUR	N°	RAPPORTS
M ZILIO		INFORMATIONS ET COMPTE RENDU DES DECISIONS <u>Décisions :</u> - Droit de préemption urbain - Abrogation - Marchés à procédure adaptée - Mise à disposition - Concessions de terrain dans un cimetière communal - Contentieux - Tarifs municipaux
M. ZILIO	DEL_2026_148	ADMINISTRATION GENERALE ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE
M. ZILIO	DEL_2026_149	ADMINISTRATION GÉNÉRALE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026 - PROCES-VERBAL - APPROBATION



M. ZILIO	DEL_2026_150	FONCTION PUBLIQUE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL_2025_165 DU 8 DECEMBRE 2025 PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS - POSTE DE DESSINATEUR TECHNIQUE
M. ZILIO	DEL_2026_151	FONCTION PUBLIQUE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL (D.G.S.) AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - RENOUVELLEMENT
M. ZILIO	DEL_2026_152	FONCTION PUBLIQUE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL (D.G.A.) AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)
M. ZILIO	DEL_2026_153	FINANCES BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1
M. ZILIO	DEL_2026_154	FINANCES INCENDIES SAISON ESTIVALE 2026 - PARTICIPATION COMMUNALE AU FONDS DE SOUTIEN POUR LES COMMUNES SINISTREES CREE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
M. ZILIO	DEL_2026_155	COMMANDE PUBLIQUE MARCHE N°2025-11 AVENANT N°1 - FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUÉ DE LA VILLE DE BOLLÈNE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



MME PIZOT-FERRENT	DEL_2026_156	ENFANCE - JEUNESSE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - SUBVENTION SEJOURS DE VACANCES - VILLE DE BOLLENE / C.A.F. DE VAUCLUSE - 2026-2030
MME PIZOT-FERRENT	DEL_2026_157	ENFANCE - JEUNESSE ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (E.N.T.) - RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT ET ACCORD DE RESPONSABILITE CONJOINTE VILLE DE BOLLENE / EDUCATION NATIONALE
MME ARNAUD	DEL_2026_158	ENFANCE - JEUNESSE DISPOSITIF DE CRECHES A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (A.V.I.P.) ANNEE 2026 - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
M. ZUCCONI	DEL_2026_159	CULTURE ET SPORTS SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION "Les Amis du Puy" - EXERCICE 2026
M. ZUCCONI	DEL_2026_160	CULTURE ET SPORTS SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2026
M. ZUCCONI	DEL_2026_161	CULTURE ET SPORTS CAMPAGNE OCTOBRE ROSE - TRAIL BOLLENOIS - CONVENTION DE PARTENARIAT
M. ZUCCONI	DEL_2026_162	CULTURE ET SPORTS COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE / VILLE DE BOLLÈNE/ASSOCIATION "BALL-TRAP CLUB BOLLÈNE" - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONCÉDÉ AU PROFIT DE LA VILLE DE BOLLÈNE POUR LE MAINTIEN DU BALL-TRAP



M. ZUCCONI	DEL_2026_163	CULTURE ET SPORTS UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES PAR LES COLLÈGES - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS
M. FROMENT	DEL_2026_164	INFRASTRUCTURES CONSTITUTION DE SERVITUDES – CREATION DE 2 CANALISATIONS ELECTRIQUES EN SOUTERRAIN – PARCELLE SECTION L 2507– 180 CHEMIN DE LA MALLEPOSTE – CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS
MME DESFONDS- FARJON	DEL_2026_165	DOMAINE ET PATRIMOINE CESSION - PARCELLE CADASTREE SECTION BA N° 401 - RUE JULES VERNE
MME DESFONDS- FARJON	DEL_2026_166	DOMAINE ET PATRIMOINE ECHANGE - PARCELLE CADASTREE SECTION ZD N° 1 CONTRE PARCELLE CADASTREE SECTION 0L N° 2387 - QUARTIER LA CROISIERE
M. ZILIO	DEL_2026_167	ENVIRONNEMENT RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2025
M. ZILIO	DEL_2026_168	ENVIRONNEMENT RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (C.C.R.L.P.) - EXERCICE 2025
M. ZILIO	DEL_2026_169	ENVIRONNEMENT RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (SYNDICAT R.A.O.) - EXERCICE 2025



M. ZILIO	DEL_2026_170	ENVIRONNEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - EXERCICE 2025
M. ZILIO	DEL_2026_171	ADMINISTRATION GÉNÉRALE MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) A COMPTE DU 1ER JANVIER 2027 – COMPETENCE RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UNE LICENCE DE CINEMA AU SEIN D'UN EQUIPEMENT RECONNU D'INTERET COMMUNAUTAIRE
M. ZILIO	DEL_2026_172	ADMINISTRATION GÉNÉRALE MANDATURE 2026-2032 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL



INFORMATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 SEPTEMBRE 2026

Liste des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ABROGATION

Décision du 24 juin 2026

La décision n° DEC_2025_42 du 12 mai 2025 portant exercice du droit de priorité, articles L240-1 à L210-3 du Code de l'urbanisme est abrogée :

Cadastrée : Parcelle Section AV n° 386 et 1/3 indivis du chemin d'accès cadastré section AV n° 387, parcelles détachées de la parcelle section AV n° 336 en vertu du document d'arpentage n° 6579H du 7 août 2025

Adresse du bien : 224, chemin du Pereyras - 84500 BOLLENE

Propriétaire : L'ETAT
Représenté par l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués
Etablissement Public National à caractère administratif
98-102, rue de Richelieu
75002 PARIS

Montant : 90 000 € (Quatre vingt dix mille euros)

Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P. 207 – 84505 Bollène Cedex

Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr

Département de Vaucluse



Ville de Bollène

Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P. 207 – 84505 Bollène Cedex

Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr



MISE A DISPOSITION

Décision du 18 mai 2026

• Convention d'occupation du domaine public – Relais des Jardins – Saison estivale 2026

Dans le cadre de l'appel à projet pour l'exploitation d'une activité de restauration rapide de type « guinguette » au Relais des Jardins, chemin du camping à Bollène, il convient d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Cette convention est conclue à compter de sa signature et jusqu'au 31 octobre 2026 inclus.

La redevance correspondant à cette occupation temporaire du domaine public est fixée à trois cents euros (300 €), payable au 1^{er} de chaque mois et au prorata temporis pour le premier versement, en fonction de la date de signature de la convention, auprès du Trésorier Principal.

Décision du 29 juin 2026

• Occupation temporaire de la parcelle cadastrée section 0L n° 743 dans le cadre de la 3^{ème} édition du Bo'Tiful Festival

D'approuver la convention d'occupation temporaire de la parcelle cadastrée section 0L n° 743, sise route de Lapalud - Départementale D8 - 84500 Bollène, pour servir de parking à l'occasion de la 3^{ème} édition du Bo'tiful Festival.

Cette dernière est conclue à titre gratuit, pour une durée de 6 jours à compter du 4 août 2026 et pour se terminer le 9 août 2026.

Décision du 03 juillet 2026

• Mise à disposition de la cour de l'ancien hôpital Louis Pasteur dans le cadre de C'est BO l'Été pour l'organisation d'un spectacle le 7 juillet et pour la 4^{ème} édition des Cours Etoilées

D'adopter la convention d'occupation temporaire de la cour de l'ancien hôpital Louis Pasteur de Bollène, dans le cadre de C'est Bo l'Été. Celle-ci est conclue pour deux périodes du 1^{er} au



8 juillet 2026 pour l'organisation du spectacle « La cuisinière » et du 3 au 14 août 2026 inclus dans le cadre des Cours Etoilées.

Cette convention est consentie à titre gracieux.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

• **Marché n° 2026-05 – Fournitures de matériel de signalisation verticale.**

Le présent marché concerne la fourniture de matériel de signalisation verticale de police et de signalisation temporaire.

L'accord-cadre est conclu de la date de notification pour une durée d'un (1) an. Il pourra être reconduit de façon expresse un mois avant sa fin par ordre de reconduction, trois (3) fois un (1) an sans que la durée totale du marché ne dépasse quatre (4) ans (l'acte d'engagement a été signé par le pouvoir adjudicateur le 9 juillet 2026).

Titulaire	Montant maximum H.T. annuel
SIGNATURE SAS Z.I. des Estroublans 27, avenue de Bruxelles 13127 VITROLLES	40 000,00 € HT



CONCESSIONS DE TERRAIN DANS UN CIMETIERE COMMUNAL

Décisions du 17 juin 2026

- Concession Carré musulman - Section Z n° 41 – Cimetière de Bollène-Ville
Rétrocession d'une concession à la commune
- Concession Columbarium - Section COL n° 106 – Cimetière de Saint-Pierre
- Concession - Section L n° 166 – Cimetière de Bollène-Ville
- Concession Columbarium - Section COL n° 40 – Cimetière de Bollène-Ville
- Concession - Section Q n° 24 – Cimetière de Bollène-Ville

Décision du 15 juillet 2026

- Concession Columbarium - Section COL n° 107 – Cimetière de Saint-Pierre

Décisions du 12 août 2026

- Concession - Section H n° 48 – Cimetière de Saint-Pierre
- Concession Columbarium - Section BV1 FACE B n° 114 – Cimetière de Bollène-Ville

Décision du 18 août 2026

- Concession - Section AC n° 53 – Cimetière de Bollène-Ville

Décisions du 20 août 2026

- Concession - Section C n° 17 – Cimetière de Saint-Pierre
- Concession - Section F n° 38 – Cimetière de Saint-Pierre

CONTENTIEUX

Département de Vaucluse



Ville de Bollène

Décision du 13 août 2026

- Instance engagée contre la commune de Bollène (Dossier n° 2603558-1)
- de confier à la SARL CAZIN MARCEAU, Avocats Associés la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée

Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P. 207 – 84505 Bollène Cedex

Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr



TARIFS MUNICIPAUX

Décision du 15 juillet 2026

• Tarifs municipaux – Invitations des lauréats – Baccalauréat 2026 et du brevet des collèges 2026

De préciser les modalités d'octroi des invitations pour le Bo'tiful Festival 2026 :

Invitations	Des Lauréats du Diplôme National du Brevet : concerne les Bollénois, et les élèves des Collèges Henri Boudon et Paul Eluard de Bollène	1 invitation offerte sur l'un des 2 soirs (6/08 ou 7/08) conditionné à l'achat pour les mineurs d'une place pour le même soir par une personne accompagnant majeure
	Des Lauréats du Baccalauréat : concerne les Bollénois, et les élèves du Lycée Lucie Aubrac de Bollène	1 invitation offerte sur l'un des 2 soirs (6/08 ou 7/08) conditionné à l'achat pour les mineurs d'une place pour le même soir par une personne accompagnant majeure

Décision du 12 août 2026

• Tarifs municipaux – Spectacles Cigalière – Saison culturelle 2026/2027

De préciser les différents tarifs qui seront appliqués pour les droits d'entrées des spectacles, à la salle de spectacle la Cigalière comme suit :

Tarif réduit : s'applique aux moins de 25 ans, aux demandeurs d'emplois, aux étudiants, aux bénéficiaires des minimas sociaux, aux résidents bollénois – sur présentation d'un justificatif

Tarif Pack famille : 4 personnes dont au moins une personne majeure et 2 mineurs

Tarif normal : dans tous les autres cas.

De fixer les prix des spectacles pour la saison culturelle de septembre 2026 à juin 2027 de la régie « Animations – fêtes – spectacles – régie 2026 et régie 2027 » comme suit :

	Tarif réduit (par personne, par spectacle)	Tarif normal (par personne, par spectacle)
--	---	---

Département de Vaucluse



Ville de Bollène

Théâtre : - 9 octobre 2026 « Coup de bluff au cabaret »	20 €	27 €
--	------	------

	Tarif – de 18 ans (par personne, par spectacle)	Tarif + de 18 ans (par personne, par spectacle)	Pack Famille / spectacle
- 31 octobre 2026 Soirée Halloween	3 €	5 €	12 €

Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P. 207 – 84505 Bollène Cedex

Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr



	Tarif bollénois (par personne, par spectacle)	Tarif hors bollène (par personne, par spectacle)
An : Concert du Nouvel - 8 janvier 2027 Quintet pour cor et cordes K407/386 Mozart 15	Gratuit	5 €

	Tarif réduit (par personne, par spectacle)	Tarif normal (par personne, par spectacle)
- 22 janvier 2027 « Oublie-moi je t'aime »	20 €	27 €

Décision du 18 août 2026

- Tarifs municipaux – Spectacle La manufacture – Saison culturelle 2026/2027

De fixer les tarifs qui seront appliqués pour le droit d'entrée des spectacles à la Manufacture dans le cadre la saison culturelle de septembre 2026 à juin 2027 de la régie «**Animations – fêtes – spectacles – régie 2026**» comme suit :

	Tarif unique (par personne)
Spectacle de poésie et chant : « Les Potirons vernis » 24 septembre 2026	10 €